



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de La Boissière-Ecole
Département des Yvelines

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le vingt-quatre novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de de Mme Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Mme Louise FENELON; Pascal LE MENN ; François MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Françoise RISTERUCCI ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN,

Absents : Nicole DOUMENG, excusée, donne pouvoir à M. François MERCIER ; M. Laurent FOIRIEN, excusé, donne pouvoir à Mme Louise FENELON ; M. Christian LETOURNEUR, excusé, donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Louise FENELON a été élue secrétaire de séance

Liste des délibérations

- **Délibération n°2023/11/01 convention d'intervention Foncière entre la Commune et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France – Avenant n°4 – Prorogation d'une durée de 1 an**
Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°2023/11/02**
Décision modificative n°1
Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°2023/11/03**
Engagement de 25% des dépenses d'investissement – Budget Commune
Approuvée à l'unanimité

La Boissière-Ecole, le 28 novembre 2023.

Le Maire,

Anne-Françoise GAILLOT.